



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 i) de la liste préliminaire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Depuis l'établissement du Système économique latino-américain (SELA) en octobre 1975, une coopération très étroite s'est instaurée entre celui-ci et les organismes, institutions et programmes des Nations Unies. Au fil des ans, cette coopération a évolué et s'est diversifiée en ce qui concerne à la fois les domaines visés et les organisations partenaires. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, neuf organisations ont poursuivi à des degrés divers leur coopération avec le SELA, y compris sous la forme d'échanges d'informations, de participation réciproque aux réunions, de contributions aux activités menées par le SELA et d'actions conjointes.

À la lumière de l'évolution des activités déjà en cours, ainsi que des nouveaux mandats et/ou des stratégies régionales nouvelles mis en oeuvre par plusieurs organisations, il apparaît possible de maintenir ou d'accroître le niveau de la coopération avec le SELA dans les prochaines années.

* A/57/50/Rev.1.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 56/98 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2001, relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (SELA).

2. En vue de son établissement, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a demandé aux organismes suivants des Nations Unies de lui faire parvenir un exposé à jour des activités qu'ils mènent en coopération avec le SELA : Haut Commissariat aux droits de l'homme, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation de l'aviation civile internationale, Fonds international de développement agricole, Organisation internationale du Travail, Fonds monétaire international, Organisation maritime internationale, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique internationale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Union postale universelle, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Université des Nations Unies, Centre du commerce international CNUCED/OMC, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida. Huit de ces organismes ont envoyé des

renseignements à jour sur leur coopération avec le SELA. Dix ont indiqué qu'ils ne coopéraient pas pour le moment avec le SELA. Le résumé ci-après est fondé sur les informations communiquées.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain

3. Ainsi qu'il ressort du rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session (A/56/171), depuis la création du SELA en octobre 1975, une coopération très étroite s'est établie entre celui-ci et les organismes, institutions et programmes des Nations Unies.

4. Au fil des ans, cette coopération a évolué et s'est diversifiée en ce qui concerne à la fois les domaines visés et les organisations partenaires.

5. Au cours de la période considérée, la coopération entre la CEPALC et le SELA s'est principalement traduite par des échanges d'informations et la participation de représentants de chacun des deux organismes à différentes réunions organisées par l'autre.

6. Suite à la mise en oeuvre, en 1999, par la CEPALC et le SELA d'un projet conjoint visant à former des interlocuteurs nationaux chargés de la coopération technique entre pays en développement à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le SELA a manifesté son souhait de voir ce type d'activité se poursuivre au niveau sous-régional. La CEPALC serait prête à fournir une assistance technique au SELA en la matière.

7. La CEPALC a participé à la quinzième Réunion des directeurs de la Coopération technique internationale, organisée par le SELA à Montevideo du 11 au 13 mars 2002. De même, le SELA a participé à la vingt-neuvième session de la CEPALC, qui s'est tenue à Brasilia du 6 au 10 mai 2002. En outre, la CEPALC présentera une communication au séminaire international sur les migrations organisé par le SELA et l'UNESCO qui se tiendra à Caracas les 1er et 2 août 2002.

8. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) attache une grande importance à la coopération avec le SELA. Il s'apprête à mettre en oeuvre une stratégie régionale pour

l'Amérique latine et les Caraïbes dans laquelle le SELA a sa place en tant que partenaire.

9. Dans le cadre de cette stratégie, et suite à un mémorandum d'accord signé en décembre 2000 par la CEPALC et le HCR, ce dernier a nommé un représentant régional en novembre 2001. Au sein de l'Unité des droits de l'homme récemment créée par la Division du développement social de la CEPALC, le représentant régional est chargé, entre autres choses, de resserrer la coopération avec les institutions régionales de promotion et de défense des droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes. La collaboration entre le HCR et le SELA sera centrée, en liaison avec la CEPALC, sur les droits économiques, sociaux et culturels. Des discussions préliminaires ont déjà eu lieu entre le représentant régional du HCR et les représentants du secrétariat du SELA.

10. Depuis un certain nombre d'années, la FAO est associée au travail accompli par les comités d'action établis sous les auspices du SELA, dont le Comité d'action pour les produits de mer et de l'eau douce, le Comité d'action sur les engrais, le Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale, le Comité de soutien du développement économique et social de l'Amérique centrale et le Comité d'action sur la coopération et la concertation latino-américaines en matière de ressources phytogénétiques.

11. Bien que le SELA et la FAO n'aient pas mené d'activités de coopération particulières durant la période considérée, chacune des deux organisations a continué d'assister à différentes réunions organisées par l'autre. La FAO était présente à la quinzième Réunion des directeurs de la Coopération technique internationale.

12. L'UNESCO collabore avec le SELA par l'intermédiaire de son Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC). Dans le cadre du programme de travail de cet Institut, et en vue de créer de nouvelles occasions de dialogue et de réflexion commune entre les principales entités s'occupant d'enseignement supérieur dans la région, le SELA et l'IESALC ont signé, en février 2002, un accord de coopération prévoyant l'organisation de deux séminaires.

13. Aux termes de cet accord, l'UNESCO fournira au SELA un appui financier et une aide technique pour les séminaires susmentionnés, dont le premier se tiendra à

Caracas les 1er et 2 août 2002 et aura pour thème les migrations internationales, en particulier l'exode des jeunes cadres. Le second séminaire se tiendra à Caracas les 12 et 13 septembre et aura pour thème l'enseignement supérieur et l'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

14. En outre, l'UNESCO continue de soutenir la publication une fois par mois du *Bulletin de l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes* et tous les six mois du *Guide de l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes*.

15. Au cours de la période considérée, la Banque mondiale et le SELA ont poursuivi leur collaboration dans de nombreux domaines importants. En particulier, des fonctionnaires de la Banque mondiale ont assisté à des réunions organisées par le SELA et vice versa. Les deux organisations ont aussi travaillé en étroite collaboration à l'élaboration de documents et d'études techniques sur la conjoncture économique dans la région.

16. Depuis 2001, l'OMS/OPS a renforcé ses activités en qualité d'observateur permanent auprès du SELA, avec pour double objectif de contrôler les incidences sur la santé des accords commerciaux et d'intégration et de plaider pour qu'il soit tenu compte des priorités en matière de santé dans les différentes négociations.

17. Dans ce cadre, l'OMS/OPS a parrainé la participation à la quinzième Réunion des directeurs de la Coopération technique de fonctionnaires des ministères de la santé responsables de la coopération technique internationale. Auparavant, les délégations nationales qui assistaient à cette réunion annuelle ne comprenaient que les seuls représentants des ministères des affaires étrangères. Les participants à la quinzième Réunion ont adopté une déclaration appelant l'OMS/OPS à appuyer le renforcement des capacités des responsables de la coopération technique internationale au sein des ministères de la santé et, en liaison avec le SELA et d'autres organisations de coopération, à mobiliser les ressources internationales nécessaires à la réalisation de cet objectif.

18. De plus, l'OPS envisage d'étendre sa collaboration avec le SELA à des activités telles que la conception d'ateliers de formation sous-régionaux sur la coopération technique internationale, en vue en particulier de faciliter la coordination entre le personnel des ministères des affaires étrangères et le personnel des ministères de la santé; le coparrainage du

Bulletin de l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes, publié par le SELA, de façon que cette publication traite de manière plus complète des problèmes de santé liés aux processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes; et la participation à la réalisation, dans le cadre d'une initiative multi-institutions, d'une étude initiale sur les aspects sociaux des processus d'intégration dans les Amériques.

19. Le SELA s'est également montré désireux de collaborer avec l'OMS/OPS dans des domaines tels que la pauvreté, les microentreprises et les politiques économiques et sociales. L'OMS/OPS est prête à travailler sur ces questions, ce qui offrirait l'occasion d'acquérir une meilleure compréhension des relations entre santé et développement.

20. S'agissant du PNUD, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a contribué ces dernières années à la Réunion des directeurs de la Coopération technique internationale organisée annuellement par le SELA. Cet appui a facilité la participation de membres du SELA à la réflexion sur les grands enjeux et priorités intéressant les gouvernements dans le domaine de la coopération technique entre pays en développement. À la quinzième Réunion, le représentant du Groupe spécial a présenté une communication intitulée « Renforcement des liens Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes, et au-delà, au XXI^e siècle ».

21. Au cours de cette réunion, les deux organismes ont examiné les possibilités d'intensifier leur coopération, en ce qui concerne en particulier la diffusion dans la région des meilleures pratiques concernant les différents aspects du développement, de façon à élargir la coopération Sud-Sud dans la région et au-delà.

22. Le secrétariat de la CNUCED collabore avec le SELA à l'identification et à l'analyse des incidences sur le développement des questions en rapport avec les accords internationaux en matière de commerce et d'investissement. Dans le domaine du commerce, le secrétariat de la CNUCED a participé à une conférence-débat, tenue à Caracas le 30 mai 2002 sous les auspices du SELA, qui avait pour thème l'état d'avancement et les perspectives des négociations commerciales multilatérales engagées à Doha. Lors de cette réunion, à laquelle participaient des fonctionnaires chargés des questions commerciales, des experts et des représentants du secteur privé, la

CNUCED a présenté une communication sur les problèmes agricoles. À l'avenir, les activités menées conjointement par le SELA et la CNUCED dans ce domaine pourraient porter, en particulier, sur les liens, du point de vue des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, entre les négociations commerciales multilatérales et celles qui sont menées à l'échelle de l'hémisphère.

23. Dans le domaine de l'investissement, la CNUCED a fourni une aide aux États membres du SELA qui lui en ont fait la demande, en leur proposant de procéder à un examen critique de leurs politiques en la matière sur le plan de la pertinence et de la capacité d'attirer l'investissement étranger direct, en faisant en sorte que les avantages économiques soient aussi importants que possible et en fournissant une assistance technique en vue de la mise en oeuvre de stratégies nationales d'encouragement de l'investissement. La CNUCED a travaillé de concert avec le Secrétariat général de la Communauté andine à l'élaboration de stratégies nationales de promotion de l'investissement, et elle devrait renforcer sa coopération avec le SELA, son mandat dans le domaine du commerce et de l'investissement l'appelant depuis la conférence de Doha à intensifier ses efforts de recherche et de renforcement des capacités dans cette région.

24. Le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes de l'UNICEF poursuit depuis 2001 des consultations permanentes non officielles avec le SELA sur un certain nombre d'enjeux économiques, se rapportant en particulier à la crise financière que traverse actuellement la région. L'UNICEF a participé à la vingt-septième réunion du Conseil latino-américain du SELA, qui s'est tenue à Caracas en octobre 2001. Pour sa part, le SELA a participé à une réunion de l'équipe de gestion du Bureau régional de l'UNICEF, tenue en novembre 2001, pour y faire un exposé sur la situation économique et politique de la région et sur ses conséquences sociales possibles. L'UNICEF a participé à la quinzième Réunion des directeurs de la Coopération technique internationale, au cours de laquelle elle a présenté une communication sur les objectifs internationaux du développement social et de la coopération en matière de développement.

25. À l'heure actuelle, l'UNICEF, avec le concours du SELA et de la CEPALC, et en coopération avec d'autres partenaires, met en route des activités visant à élaborer, à l'intention des pays de la région, un indice

de risque pour les enfants, afin de contribuer au suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, tenue en mai 2002, et de faire face aux conséquences sociales de la crise financière que connaît la région.
